



FOYER SOCIO-ÉDUCATIF DU
COLLÈGE DR. J.M.G. ITARD
Association de loi 1901

N° SIRET : 80942180300010

Adresse :
Collège Dr. J.M.G. Itard
Avenue Flourens Aillaud
BP18
04700 ORAISON

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Présents : 16 (cf. liste d'émargement)

Excusés sur procurations : 7

- Ordre du jour :
- 1) Rappels sur les nouveaux statuts et le fonctionnement du F.S.E.
 - 2) Élection des membres d'honneur et des membres élèves
 - 3) Renouvellement du Bureau du F.S.E.
 - 4) Bilan moral et financier 2022-2023
 - 5) Affectation des reliquats de subventions de 2022-2023
 - 6) Demandes de subventions urgentes
 - 7) Perspectives pour 2023-2024
 - 8) Questions et remarques diverses

La séance est ouverte à 17h05. En l'absence du Président titulaire Benoît FAURE, la séance est présidée par le Trésorier Kévin FOURMANN, faisant - comme le prévoit les statuts - fonction de Président par intérim. L'ordre du jour est rappelé.

1) Rappels sur les nouveaux statuts et le fonctionnement du F.S.E.

Le Trésorier rappelle que les statuts du F.S.E. ont été révisés lors de la précédente Assemblée Générale extraordinaire du mardi 30 mai 2023, les anciens statuts datant de 1999 étant trop éloignés des usages actuels de l'Association.

1) Les membres de l'Association

Le Trésorier rappelle les différentes catégories de membres et bénéficiaires du F.S.E. :

Catégorie	Validation par l'A.G. ?	Paiement d'une cotisation ?	Droit de vote aux A.G. ?
Président d'honneur (le chef d'établissement du collège)	NON	NON	OUI
Membres d'honneur (les personnes souhaitant s'engager dans le F.S.E.)	OUI	NON	OUI
Membres de droit (l'ensemble des personnels du collège)	NON	NON	OUI
Membres (les parents d'élèves à jour de leur cotisation)	NON	OUI	OUI (1 seule voix par personne)
Membres élèves (les élèves volontaires)	OUI	NON	OUI
Bénéficiaires (l'ensemble des élèves du collège)	NON	NON	NON (sauf s'ils sont déjà membres)

Le Trésorier rappelle la nécessité d'éclaircir la question des parents d'élèves séparés. En effet, pour 2023-2024, lorsque les deux parents d'un élève ne sont pas séparés, les deux deviennent membres du F.S.E. En revanche, **lorsque les deux parents d'un élève sont séparés, seul celui qui paie la cotisation devient membre du F.S.E.**

Mme CHAMAYOU demande s'il ne vaudrait pas mieux que, **pour chaque cotisation versée, un seul parent devienne membre du F.S.E.** Ce point devra donc être clarifié pour 2024-2025 lors de l'Assemblée Générale du printemps 2024 portant sur la cotisation car le Trésorier rappelle qu'en tant qu'association, **il est important que le F.S.E. dispose d'une liste de ses membres à jour.** Cela revêt une importance majeure lors des différents votes et sondages.

2) La gouvernance de l'Association

Le Trésorier rappelle ensuite que l'Association est dirigée par un Bureau et une Assemblée Générale.

Le **Bureau** est composé du Président, du Trésorier, du Trésorier-adjoint, du Secrétaire et du Secrétaire-adjoint. Il gère l'Association au quotidien, se réunit régulièrement et prépare les Assemblées Générales.

L'**Assemblée Générale** prend les décisions importantes de l'Association. Elle est composée de l'ensemble des membres, quel que soit leur statut, qui disposent chacun d'une voix et peuvent voter par procuration.

L'**Assemblée Générale se réunit plusieurs fois par an :**

- **en septembre pour renouveler le Bureau et présenter le bilan moral et financier de l'année scolaire précédente (Assemblée Générale ordinaire) ;**
- **en novembre pour présenter le budget prévisionnel de l'année scolaire en cours (Assemblée Générale ordinaire) ;**
- **au Printemps pour voter le montant de la cotisation pour l'année scolaire suivante (Assemblée Générale ordinaire) ;**
- **à tout moment de l'année si besoin (Assemblée Générale extraordinaire).**

Mme CHAMAYOU estime préférable que l'Assemblée Générale votant le montant de la cotisation se tienne fin avril (ou début mai maximum) afin de laisser le temps à la vie scolaire d'éditer les dossiers de réinscription.

Le Trésorier précise que les **convocations/inviations** aux Assemblées Générales se font par écrit et par affichage dans (et devant) le collège. Les **questions diverses** doivent être envoyées par écrit au moins 48 heures avant la date de l'Assemblée Générale.

3) Les subventions données par le F.S.E.

Le Trésorier rappelle enfin quelques éléments concernant les subventions demandées au F.S.E.

Un **formulaire de demande de subvention** a été mis à la disposition des personnels du collège (sur le blog ENT du F.S.E., par mail et dans le classeur du F.S.E.).

Il est rappelé que **les demandes de subvention doivent être impérativement déposées avant les vacances de la Toussaint**, faute de quoi elles ne seront pas prises en compte dans le budget prévisionnel présenté lors de la prochaine Assemblée Générale en novembre (et feront l'objet d'un vote spécifique ultérieurement).

Le F.S.E. peut verser une subvention pour un projet ou une action selon 3 modalités :

1	Si les dépenses ont été avancées par le porteur de projet	Remboursement par le F.S.E. au porteur de projet
2	Si l'action est financée à 100 % par le F.S.E.	Paiement direct par le F.S.E. au prestataire
3	Si l'action est co-financée par le F.S.E. et par le collègue	Versement d'un don à l'agent comptable du collège et présentation au conseil d'administration du collège.

Il est également rappelé que **les subventions données par le F.S.E. ne peuvent excéder un montant de 35 € par élève et par an.**

Avant tout paiement de subvention, une **facture au nom du « F.S.E. du collège Dr. J.M.G. Itard »** devra être présentée au Trésorier, comporter la somme précise ainsi que le détail de la prestation.

2) Élection des membres d'honneur et des membres élèves

Le Trésorier explique qu'aucun **membre d'honneur** n'est présenté lors de cette Assemblée Générale. Néanmoins, Mme CHAMAYOU suggère comme membres d'honneur Édith MIENS (ancienne secrétaire de direction) et Véronique BONNET (ancienne infirmière scolaire), parties à la retraite en fin d'année scolaire dernière mais souhaitant garder du lien avec le collège. La question donc sera posée aux deux personnes concernées et fera l'objet d'un vote ultérieur.

Par la suite, les élèves suivants sont élus membres du F.S.E. à l'unanimité :

- **Jade FLOUQUET-AYALA (4°1) ;**
- **Émilie GONZALES (4°1) ;**
- **Manon OLIVE (3°3) ;**
- **Enora PUIG (3°1) ;**
- **Maëlle SCUITTI (5°2) ;**
- **Clarisse URSO (3°5) ;**
- **Noah VERNAY (3°4) ;**
- **Lugdivine ZWOJCZCZYK (3°1).**

Le Trésorier fournira prochainement aux élèves nouvellement élus un document leur expliquant leurs droits et leurs devoirs en tant que membres du F.S.E.

3) Renouvellement du Bureau du F.S.E.

Tout d'abord, Benoît FAURE, n'étant plus enseignant au collège cette année 2023-2024, la fonction de Président titulaire du F.S.E. qu'il occupait devient vacante. S'étant par écrit portée candidate, **Florence GUILLOT (enseignante) est élue Présidente** à l'unanimité.

Sollicitant un nouveau mandat, **Kévin FOURMANN (enseignant), est réélu Trésorier** à l'unanimité.

M. FOURMANN explique ensuite qu'il n'a pas de retour concernant le poste de Trésorier-adjoint tenu depuis de nombreuses années par M. TEYSSOT. Sans candidature spontanée de la part des personnes présentes lors de l'Assemblée Générale, et après sollicitation par SMS du principal intéressé, **Lionel TEYSSOT (enseignant), est réélu Trésorier-adjoint** à l'unanimité.

La Secrétaire sortante Mme SOUBEYRAND énonce des difficultés de communication interne pour le Bureau du F.S.E. car en tant que parent d'élève, il lui est plus difficile que pour les enseignants de communiquer et d'être en lien avec les autres membres du Bureau qui peuvent se réunir plus facilement au collège. Mme ROCQ, Secrétaire-adjointe, rappelle que

la nouvelle organisation du F.S.E. est « fraîche ». Le Trésorier souligne que le fonctionnement du F.S.E., association scolaire est différent de celui d'une association « classique ». Pour remédier à ce problème, le Trésorier propose la création d'un groupe Whatsapp entre les membres du Bureau.

Il est proposé d'invertir les rôles entre Secrétaires titulaire et adjoint entre Mmes SOUBEYRAND et ROCQ. Mme ROCQ soutient la présence de parents au sein de l'Association et préfère rester adjointe pour le moment. Mme SOUBEYRAND enjoint les parents présents à réfléchir à leur implication pour l'an prochain. Par conséquent, **Ninon SOUBEYRAND (parent d'élève) et Catherine ROCQ (enseignante) sont réélues respectivement Secrétaire et Secrétaire-adjointe** à l'unanimité.

4) Bilan moral et financier 2022-2023

Le Trésorier présente ensuite le bilan moral et financier du F.S.E. pour l'année 2022-2023, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 inclus. Il invite les membres de l'Assemblée Générale à se référer au tableau distribué et joint en annexe.

1) Analyse générale

Avant de rentrer dans les détails des dépenses et des recettes par catégorie, le Trésorier propose dans les trois dernières lignes du tableau une **analyse générale des dépenses et recettes**.

◆ Le montant prévu au budget :

La première colonne « **Montant prévu au budget** » concerne le budget prévisionnel voté en novembre 2022 (ainsi que les modifications budgétaires votées ponctuellement en cours d'année 2022-2023 par des sondages Pronote).

Un excédent négatif d'un montant de **- 7 248,45 €** était prévu, ce qui signifie que, si le budget avait été appliqué au centime près, le solde bancaire du compte du F.S.E. serait passé d'un montant au 1^{er} septembre 2022 de 17 419,17 € à un solde final au 31 août 2023 de 10 170,72 €.

◆ Les dépenses, les recettes et l'excédent réels :

Les trois colonnes suivantes (« **Dépenses réelles** », « **Recettes réelles** » et « **Excédent réel** ») présentent ce qu'il en a été dans la réalité.

En effet, le montant réel des dépenses s'élève à **- 16 987,37 €**, et celui des recettes à **14 896,15 €**. L'excédent réel est donc bien moins élevé que prévu au budget prévisionnel avec un montant de **- 2 091,22 €** (contre **- 7 248,45 €** de prévu).

De ce fait, **le solde du compte bancaire au 31 août 2023 est de 15 327,95 €** (contre seulement 10 170,72 € prévus au budget). **Le F.S.E. est donc en meilleure santé financière que prévu** lors de l'Assemblée Générale votant le budget prévisionnel.

◆ Le budget restant (le reliquat) :

Cela s'explique par les deux dernières colonnes (« **Budget restant (reliquat)** » et « **✓** »). En effet, le reliquat correspond à l'écart entre le montant prévu au budget et l'excédent réel. Le reliquat est négatif lorsque les dépenses ont été plus élevées que prévu (ou que les recettes ont été plus faibles que prévues), et le reliquat est positif dans la situation inverse lorsque les dépenses ont été plus faibles que prévues (ou que les recettes ont été plus élevées que prévu).

Le reliquat au 31 août 2023 est en effet positif d'un montant de 5 157,23 €. Cela s'explique pour plusieurs raisons :

- 1) Plusieurs projets (matérialisés par une croix rouge) n'ont pas pu être menés ;
- 2) Certains projets n'ont pas dépensé l'ensemble du budget qui leur était alloué ;
- 3) D'autres projets ont engrangé des recettes plus importantes que prévu.

Le Trésorier propose par la suite de passer à une analyse plus détaillée du bilan financier, catégorie par catégorie.

2) Les cotisations au F.S.E.

Au 31 août 2023, **4 061 € de cotisations ont été récoltés** :

- 260 € correspondant à 17 cotisations d'élèves arrivés en cours d'année scolaire 2022-2023 ;
- 3 801 € correspondant à 253 cotisations pour l'année 2023-2024.

Le Trésorier précise que **le montant des cotisations pour 2023-2024 subit une forte baisse.** En effet, au 31 août 2022, une somme de 4 717,50 € correspondant à 315 cotisations avait été collectée (soit 62 cotisations de plus que pour 2023-2024 à la même période). En ajoutant les 17 cotisations récoltées en cours d'année 2022-2023, une somme totale de 4 977,50 € avait été récoltée pour l'année scolaire 2022-2023.

Il y a donc un reliquat négatif de – 699 €.

Cela s'explique car, au regard de la conjoncture économique actuelle, le F.S.E. a davantage communiqué sur le **caractère facultatif de la cotisation** et car la vie scolaire a reçu pour instruction de ne pas relancer les familles qui n'auraient pas payé leur cotisation.

3) Les subventions reçues par le F.S.E.

En 2022-2023, le F.S.E. a obtenu **700,28 € de subventions.** La subvention de la DLVA de 700 € a bien été accordée. Le reliquat est d'un montant négligeable de 0,07 €.

Néanmoins, le Trésorier précise que l'obtention de cette subvention à l'avenir est de plus en plus incertaine au regard de la bonne santé financière de l'Association.

4) Les ventes et actions diverses menées par le F.S.E.

Par la suite, le Trésorier félicite les membres de l'Association pour les **nombreuses actions menées en 2022-2023** :

- la vente de photos de classe ;
- la vente de viennoiseries, café et boissons à la réunion parents-professeurs de novembre 2022
- la vente de gâteaux à la Foulée de Noël en décembre 2022 ;
- la vente de stylos.

Le Trésorier remercie à cette occasion la vie scolaire, les élèves membres du C.V.C. et les parents d'élèves investis dans ces actions.

Elles ont permis de rapporter à l'Association la somme de **3 271 €** (– 2 960 € de dépenses et 6 231 € de recettes), qui est supérieure aux 2 331,50 € prévus au budget, d'où un reliquat de 939,50 € qui passe au « pot commun » du F.S.E.

5) Les frais de fonctionnement du F.S.E.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement du F.S.E., l'excédent est négatif avec la somme de **– 174,41 €** légèrement plus élevée que les – 147,66 € prévus au budget (d'où un reliquat négatif de – 26,75 €).

En effet, les frais bancaires ont été plus élevés que prévu, le montant de l'assurance MAIF a augmenté de 5 € environ et des achats de papeterie pour le F.S.E. non prévus ont dû être effectués.

6) Les abonnements et l'achat de matériel par le F.S.E.

Le Trésorier présente maintenant le bilan financier relatif aux abonnements et à l'achat de matériel par le F.S.E.

Au total, la somme de – 3 631,48 € a été dépensée, pour des recettes de 180 €. L'excédent est donc négatif avec la somme de – **3 451,48 €**.

Le reliquat est de 1 710,35 € principalement pour trois raisons :

1) L'achat de dictionnaires demandé par Mme DAMIEN n'a pas été effectué en raison du dégât des eaux de janvier 2023 (l'assurance du collège pouvant potentiellement se charger de payer le remplacement des dictionnaires dégradés à la place du F.S.E.).

2) Le montant des achats de mobilier (tables et bancs) pour la cour du collège a été moins élevé que prévu.

3) La plupart des professeurs ayant demandé une subvention au F.S.E. pour de l'achat de matériel ont dépensé moins que prévu et le collège a pris en charge plus que prévu.

7) Les projets, sorties et voyages financés par le F.S.E.

Pour terminer le bilan moral et financier de l'année 2022-2023, le Trésorier aborde les subventions sonnées pour des projets et/ou des sorties et/ou des voyages.

De nombreux projets ont été menés. Ainsi, au total, la somme de – 10 197,48 € a été dépensée et la somme de 3 699,87 € a été récoltée, soit un excédent de – **6 497,91 €**.

L'écart avec le budget prévu est important car le reliquat est de 3 158,06 € pour plusieurs raisons :

1) Plusieurs projets ont été auto-financés et/ou ont rapporté plus d'argent que prévu (le projet « Astronomie », le projet « Mosaïques » ou le projet « Donner une seconde vie au papier »).

2) Plusieurs projets n'ont pas été réalisés, même si pour certains, la somme prévue au budget a déjà servi à financer un autre projet (le projet « Arts et santé » ou le projet « Théâtre et danse » en ULIS).

3) Un projet a été annulé, entraînant un reliquat important (le spectacle « Là où vont nos pères »).

Aucune remarque n'étant formulée, le bilan moral et financier 2022-2023 est adopté à l'unanimité.

5) Affectation des reliquats de subventions de 2022-2023

Par la suite, le Trésorier présente dans le tableau suivant la liste des reliquats des différents projets menés en 2022-2023 ainsi que leur affectation pour 2023-2024 en concertation avec les différents porteurs de projets.

Le Trésorier précise également que, pour les projets concernés, **le montant du reliquat attribué s'ajoutera au montant de la subvention demandée** par les porteurs de projet.

Reliquats des projets menés en 2022-2023	Affectation de ces reliquats en 2023-2024
→ Achat de CD pour le CDI (Mme MONDAMERT) : 85,22 €	→ Pot commun du F.S.E. : 85,22 €
→ Achat de dictionnaires (Mme DAMIEN) : 625,10 €	→ Achat de dictionnaires (Mme DAMIEN) : 625,10 €
→ Achat de DVD pour le CDI (Mme VIGNE) : 139,98 €	→ Pot commun du F.S.E. : 139,98 €
→ Achat de matériel pour la classe ULIS (Mme CHAUVET) : 19,01 €	→ Achat de matériel pour la classe ULIS (Mme CHAUVET) : 19,01 €
→ Achat de mobilier pour la cour (Mme BARÉ) : 542,06 €	→ Aménagement des espaces de vie collective du collège (Mme CHAMAYOU) : 542,06 €
→ Achat de sacs « petits mots » (Mme GUILLOT) : 230,39 €	→ Achat de matériel d'arts plastiques (Mme GUILLOT) : 230,39 €
→ Achat de matériel pour la vie du collège (Mme CHAMAYOU) : 68,59 €	→ Achat de matériel et de jeux pour la vie du collège (Mme CHAMAYOU) : 68,59 €
→ Concours « Drôles de Maths » (Mme SUZAN) : 108 €	→ Pot commun du F.S.E. : 108 €
→ Prix « Les Incorruptibles » (Mme CROCITTI) : 91,64 €	→ Pot commun du F.S.E. : 91,64 €
→ Projet « Astronomie » (Mme DJEKOU) : 335,83 €	→ Projet « Astronomie » (Mme DJEKOU) : 335,83 €
→ Projet « Donner une seconde vie au papier » (Mme IMBERT) : 56,30 €	→ Ateliers E3D (Mme ROMIEU) : 56,30 €
→ Projet « La romanisation des Gaules » (M. CHAMAYOU) : 5 €	→ Pot commun du F.S.E. : 5 €
→ Projet « Mosaïques » (Mme TEULON) : 1 253,72 €	→ Projet « Astronomie » (Mme DJEKOU) : 300 € → Programme « pHARe » (M. FOURMANN) : 300 € → Aménagement des espaces de vie collective du collège (Mme CHAMAYOU) : 300 € → Pot commun du F.S.E. : 353,72 €
→ Sortie géologie 2022-2023 (Mme IMBERT) : 20 €	→ Sortie géologie 2023-2024 (Mme ROMIEU) : 20 €
→ Spectacle « Là où vont nos pères » (M. FAURE) : 261 €	→ Achat de matériel d'anglais pour la classe ULIS (Mme DUBOCLARD) : 261 €
→ Stage VTT aux Bories (Mme CHELLE) : 600 €	→ Stage VTT (Mme CHELLE) : 440 € → Stage APPN 6 ^{ème} (Mme CHELLE) : 100 € → Pot commun du F.S.E. : 60 €

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, la proposition de répartition des reliquats est adoptée à l'unanimité.

6) Demandes de subventions urgentes

Par la suite, le Trésorier soumet au vote des demandes de subventions urgentes concernant des projets devant être financés et/ou réalisés avant la date limite de dépôt des demandes de subventions 2023-2024 fixée au 20 octobre 2023.

Les demandes de subventions suivantes (incluant le montant des reliquats de 2022-2023) sont adoptées à l'unanimité :

Fonctionnement du F.S.E.	
Achat de matériel de papeterie divers (classeurs, intercalaires, panneau d'affichage, ...) pour le F.S.E. (M. FOURMANN)	150 €
Abonnements et achat de matériel	
Achat de cahiers d'activités de mathématiques pour 3 classes de 6 ^{ème} (Mme SUZAN)	280 €
Achat de matériel et jeux divers (jeux de société, ballons, raquettes, ... (Mme CHAMAYOU)	250 €
Abonnement à l'Encyclopedia Universalis pour tous les élèves (Mme GUERRA)	498,98 €
Projets, sorties et voyages	
Participation au Prix « Mangawa » (Mme GUERRA)	146,70 €
Projet « Astronomie » et séjour à Saint-Michel-l'Observatoire pour les élèves de 4 ^{ème} de l'option Astronomie (Mme DJEKOU)	1 095,83 €
Sortie « Fête de la Science » pour les élèves de 4 ² (Mme DJEKOU)	38 €
Spectacle « 3 petites fugues mathématiques » pour toutes les classes de 6 ^{ème} (Mme SUZAN)	630 €
Achat de petits-déjeuners pour le stage APPN pour toutes les classes de 6 ^{ème} (Mme CHELLE)	100 €

7) Perspectives pour 2023-2024

Le Trésorier soumet à l'Assemblée Générale plusieurs pistes pour améliorer le fonctionnement de l'association en cette année 2023-2024 :

1) Améliorer l'intégration des élèves dans le fonctionnement du F.S.E.

En ce début d'année scolaire, une information associée à un affichage dans le collège a été faite auprès de tous les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. **8 élèves ont choisi de devenir membres du F.S.E.** et de s'engager dans la vie de l'Association.

L'une des élèves propose l'installation d'une boîte aux lettres dans le collège pour que les élèves puissent faire des propositions pour le F.S.E., comme c'est déjà le cas avec la boîte aux lettres du C.V.C. (Conseil de Vie Collégienne) installée devant la vie scolaire. Mme CHAMAYOU explique que le F.S.E. concerne des projets menés par les enseignants alors que le C.V.C. concerne des projets menés par les élèves. Il est néanmoins proposé que **la boîte aux lettres du C.V.C. serve aussi pour proposer des idées pour le F.S.E.**

2) Améliorer la visibilité du F.S.E.

◆ Le panneau d'affichage du F.S.E. :

Un **panneau d'affichage** en liège a été acheté pour informer les élèves et l'ensemble des personnels des actualités du F.S.E. Une discussion a lieu quant à son emplacement dans le collège (dans l'escalier du bâtiment principal côté « garçons » ? Sous le préau côté « garçons » ?).

Mme la Principale souligne la nécessité d'installer le panneau dans un lieu de passage, visible par un maximum de personnes.

Le Trésorier privilégie par conséquent une installation dans l'escalier car de nombreux panneaux d'affichages sont déjà installés sous le préau « des garçons ».

◆ Le blog ENT du F.S.E. :

En outre, le Trésorier précise que le **blog ENT du F.S.E.** est désormais visible dès la page d'accueil du collège, une rubrique « Foyer Socio-Éducatif ayant été créée à cet effet.

Afin d'augmenter la visibilité de l'Association et de ses actions, M. FOURMANN rappelle que **pour toute subvention accordée, le responsable du projet devra fournir quelques photos et quelques informations afin d'alimenter le blog du F.S.E.** En effet, cela a été très peu appliqué en 2022-2023 et le Trésorier s'est chargé lui-même de la rédaction de la plupart des articles sur le blog.

◆ Une gazette du collège :

Mme SOUBEYRAND rappelle d'un projet de **gazette du collège** est en cours, pouvant inclure les projets soutenus par le F.S.E. et donner une meilleure visibilité aux élèves. Néanmoins, la professeure-documentaliste étant pour le moment absente, la mise en place de cette gazette risque d'être retardée.

3) Mener des actions pour financer l'action du F.S.E.

◆ La buvette lors de la réunion parents-professeurs :

Comme l'année dernière, une réunion parents-professeurs pour les classes de 6^{ème} et de 3^{ème} aura lieu le samedi 25 novembre 2023 au matin. À cette occasion, **une buvette sera proposée aux parents avec des viennoiseries et des boissons chaudes et froides** vendues au profit du F.S.E.

Lugdivine ZWOJCZCYK, élève du collège, se propose de **démarcher les boulangeries** du secteur pour obtenir des tarifs préférentiels. Mme SOUBEYRAND formera un binôme avec Lugdivine pour cette opération.

Mmes VERNAY et SCUITTI, parents d'élèves, se proposent pour **tenir le stand**. Mme VERNAY rappelle de penser à demander aux élèves de passer dans les couloirs pour proposer les viennoiseries et boissons aux personnes qui attendent.

◆ La vente de gâteaux lors de la Foulée de Noël :

La traditionnelle compétition sportive de la « Foulée de Noël » se tiendra à Oraison le samedi 9 décembre 2023. Comme l'année dernière, il est proposé de **tenir un stand de ventes de gâteaux faits-maison** au profit du F.S.E.

Mme MANSUY, parent d'élève, se propose pour **organiser la collecte des gâteaux, l'information aux parents et les démarches d'obtention du stand auprès de la mairie**. Des parents d'élèves seront recherchés pour l'aider à tenir le stand.

Les parents d'élèves demandent que le F.S.E. leur fournisse un fond de caisse, mais le Trésorier leur explique que c'est impossible car l'Association ne dispose pas d'espèces.

◆ Le vide-grenier :

Mme VERNAY, parent d'élève, souhaiterait que le F.S.E. participe à un **vide-grenier dans les rues d'Oraison** au mois de juin 2024. Elle se propose pour faire les démarches auprès de la mairie d'Oraison (dès le mois de décembre 2023) car la législation interdit la tenue d'un tel vide-grenier dans l'enceinte du collège.

◆ La vente de photos de classe :

Comme les années précédentes, Mme CHAMAYOU organise la **vente de photos de classe aux familles** auprès du studio Thill'Azur.

Le Trésorier précise que la vente de photos de classe est l'une des principales sources de recettes pour l'Association.

◆ La récolte d'outils-scripteurs Terracycle :

Mme CHAMAYOU explique que, comme chaque année, les **outils-scripteurs usagés des élèves** (stylos, feutres, Stabilos, ...) sont récoltés via des boîtes prévues à cet effet dans chaque salle de classe, mais que l'action est très peu suivie.

Mme CHAMAYOU propose de se rapprocher de Mme ROMIEU, référente E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable) afin d'améliorer cette action.

◆ La vente de chocolats Doucet :

Enfin, il est proposé à l'initiative de M. CROCITTI (enseignant) de participer à **une vente de chocolats de la confiserie Doucet**. Comme pour les photos de classe, la vente aura lieu en ligne via un identifiant fourni aux élèves dont les familles paieront en ligne. Il ne restera au F.S.E. qu'à récupérer les commandes préalablement préparées par la confiserie qui **reversera 20 % du montant de la vente au F.S.E.**

La question de la date de cette action est débattue. Il est proposé qu'elle ait lieu pour les fêtes de Noël et de Pâques.

8) Questions et remarques diverses

Aucune question diverse n'a été posée par écrit 48 heures avant l'Assemblée Générale. Aucune question spontanée n'est non plus posée.

La séance est donc levée à 18h30.

Le Président sortant,
B. FAURE



Le Trésorier sortant,
K. FOURMANN



La Secrétaire sortante,
N. SOUBEYRAND



La Présidente élue,
F. GUILLOT



Le Trésorier élu,
K. FOURMANN



La Secrétaire élue,
N. SOUBEYRAND

